



Communiqué de Presse du 22 juillet 2022

La Cour Administrative d'Appel de Versailles annule la Déclaration d'Utilité Publique de l'avenue du Parisis Est (BIP Est)

Le Collectif Vivre sans BIP se félicite de la décision de la Cour Administrative d'Appel de Versailles qui vient de confirmer l'annulation de la Déclaration d'Utilité Publique du projet routier de l'avenue du Parisis Est (BIP Est) qu'elle avait déjà prononcée en septembre 2019. Entre-temps, le Conseil départemental du Val d'Oise, maître d'ouvrage, s'était pourvu en cassation auprès du Conseil d'Etat qui avait renvoyé le dossier à la CAA.

Les déconvenues juridiques de ce projet routier complètement dépassé s'accroissent. Le recours initial avait été déposé par trois associations du collectif : les Amis de la Terre Val d'Oise, Val d'Oise Environnement et SOS Vallée de Montmorency en juin 2016.

Alors que la France subit de plein fouet les conséquences du changement climatique : canicules à répétition, feux de forêt incontrôlables... ce projet qui ne ferait qu'accroître les émissions de gaz à effet de serre n'a plus sa place. Comme désormais de nombreux élus de tous bords, le Collectif demande son abandon définitif et la préservation des espaces naturels sur son tracé, qui sont une richesse pour notre territoire.

Un projet routier d'un autre siècle

Pour rappel, la section Est de l'avenue du Parisis (en 2x2 voir 2x3 voies routières) de 5,5 km se situe entre Bonneuil et Groslay. Cette section Est de 150 M€ (valeur 2015) devant à terme être complétée par la section Ouest de Groslay à Soisy sous Montmorency dans le cadre d'un bouclage complet de l'avenue entre l'A15 et l'A1 (évalué de façon conservatrice à plus de 500M€ en 2012 pour 11 km de voies et sans doute plus proche du milliard aujourd'hui).

Le collectif a régulièrement dénoncé les multiples atteintes à l'environnement et au cadre de vie que provoqueraient ce projet routier anachronique dont l'origine remonte à 1937 :

- Destruction d'espaces naturels riches en biodiversité et de terres agricoles (dont la Ferme Lemoine à Garges et Arnouville littéralement transpercée par l'avenue)
- Accroissement des émissions de polluants alors que la région connaît des pics de pollution récurrents
- Accroissement des émissions de gaz à effet de serre

Et pointé son inutilité :

- Besoins largement surestimés des déplacements vers la plate-forme aéroportuaire CDG
- Absence d'activités économiques d'envergure desservies

A court d'arguments, le conseil départemental 95 justifie l'avenue comme étant le meilleur moyen de désengorger les centres villes des communes traversées ! Or les études sont désormais

formelles : les nouvelles routes ne fluidifient pas le trafic mais au contraire l'accroissent, en créant un trafic induit. L'avenue serait également empruntée par un important trafic de transit.

Une annulation de la Déclaration d'Utilité Publique constamment confirmée par la justice

Depuis le recours formé en 2016 par trois des associations du Collectif (Amis de la Terre Val d'Oise, SOS Vallée de Montmorency et Val d'Oise Environnement), toutes les décisions de justice ont été en faveur de l'annulation de la DUP :

- En 2018 par le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise
- En 2019 par la Cour d'Appel de Versailles.
- En 2021, le Conseil d'Etat, saisi en cassation par le CD95, a renvoyé le dossier vers la CAA de Versailles pour un motif purement formel
- La CAA de Versailles vient de confirmer sa décision de 2019.

Vers un abandon du projet

Alors que la France subit de plein fouet les conséquences du changement climatique en cours : canicules à répétition, feux de forêt incontrôlables... ce projet qui ne ferait qu'accroître les émissions de gaz à effet de serre n'a plus sa place.

Une majorité de municipalités concernées ont d'ores et déjà indiqué leur opposition à l'avenue du Parisis ou s'interrogent sur sa pertinence: Montmorency, Deuil-La Barre, Groslay, Sarcelles. Il en est de même pour le Groupe GSE au Conseil Départemental qui a récemment émis un vœu contre le projet. Comme ces élus de tous bords, le Collectif appelle le Conseil départemental du Val d'Oise à abandonner définitivement le projet et à lancer une réflexion pour la valorisation des espaces naturels et agricoles concernés par l'infrastructure : des espaces précieux pour l'adaptation au changement climatique, la préservation de la biodiversité et la qualité de vie des habitants.

Le Collectif Vivre Sans BIP est un collectif d'associations et de citoyens demandant l'abandon projet de l'avenue du Parisis (ex-BIP) et la valorisation des zones naturelles et agricoles concernées par son tracé.

blog : <http://vivresansbip.canalblog.com/>

Facebook : Vivresansbip

Twitter : VivreSans#BIP

Email : vivresansbip@gmail.com